



Résilier un contrat avec un agent immobilier

Par **marjolee**, le **05/09/2014** à **18:22**

Bonjour,

J'ai visité une maison avec une agence immobilière, il y a 7 mois. Aujourd'hui, les propriétaires ont résilié leur contrat avec cette agence (au bout de 3 mois, c'est à dire en mars) et la vendent sans passer par une agence. Je suis de nouveau aller la visiter avec les propriétaires et j'ai fais une offre de vente. Nous nous sommes mis d'accord mais je pensais que du fait qu'ils ne sont plus attachés à l'agence je pouvais l'acheter mais on me dit que moi je suis attaché à l'agence pour 12 mois. Les propriétaires ne veulent plus rien savoir de l'agence et ne veulent plus du tout passer par eux. Comment pourrais je faire pour acheter cette maison aujourd'hui en étant dans mes droits sans attendre 5 mois?

Merci de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **06/09/2014** à **11:47**

Bonjour,

Sauf si vous avez vous-même signé un mandat de recherche avec l'agence, vous n'êtes pas "attaché" à elle et ne l'avez jamais été.

Ce qu'il faut voir, c'est le mandat qu'a signé le vendeur avec cette agence. Le mandat doit préciser que le vendeur s'interdit de traiter en direct avec un acheteur présenté par l'agence, durant la validité du mandat et encore pendant un certain temps après (généralement un an ou deux).

C'est donc le vendeur qui ne peut pas traiter avec vous sans passer par l'agence et non vous. Mais effectivement, cela revient au même...

Par **marjolee**, le **06/09/2014** à **13:12**

Merci,

non je n'ai que signé la visite,

et rien n'existe pour rompre ce lien car la maison me plait et je suis bloquée jusqu'à fin février?

Par **janus2fr**, le **07/09/2014** à **17:39**

[citation]et rien n'existe pour rompre ce lien car la maison me plait et je suis bloquée jusqu'à

fin février?

[/citation]

Bien heureusement que non !

Imaginez sinon la situation...

Les vendeurs prendraient une agence pour leur trouver des acheteurs. Une fois ceux-ci trouvés, le vendeur résilierait le mandat et traiterait en direct avec les acheteurs trouvés par l'agence. Ainsi, les agences ne toucheraient jamais leur commission.

Vous pensez que ce système aurait de l'avenir ?

Par **marjolee**, le **07/09/2014 à 18:40**

Oui mais là, les vendeurs ne travaillent plus avec cette agence! donc je suis bloquée!!!!!!!!!!!!

Par **janus2fr**, le **08/09/2014 à 07:38**

Encore une fois, ce n'est pas vous qui êtes "bloquée", mais le vendeur qui ne peut pas vous vendre son bien sans payer la commission prévue à l'agence.

Si celui-ci veut vraiment faire affaire avec vous, il lui suffit donc de payer l'agence comme prévu initialement au mandat.

Par **marjolee**, le **08/09/2014 à 18:34**

merci de vos réponses